

2021

Rapport transition écologique Ville de Bayeux

Bilan des correspondants environnement

Soucieuse de préserver la richesse de son patrimoine bâti et naturel, de continuer à embellir son cadre de vie mais aussi de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue, la Ville de Bayeux a formalisé son action dans sa charte de développement durable. Adoptée en mars 2021, celle-ci compte 10 engagements et 56 actions, conciliant préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale.

Chaque année, les correspondants environnement, nommés au sein du conseil municipal, dressent le bilan des actions menées.



bayeux.fr



Sommaire

P4

Transition énergétique et lutte contre le changement climatique

| | |
|---|---|
| Raccordement des réseaux de chaleur..... | 4 |
| Stationnement gratuit pour les véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes..... | 4 |
| Développement des aménagements cyclables | 5 |
| Piétonisation du centre-ville..... | 5 |
| Rénovation des bâtiments et du parc d'éclairage public..... | 6 |
| Extinction partielle de l'éclairage public..... | 6 |

P7

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

| | |
|---|----|
| Création d'un jardin pédagogique biologique à Bellefontaine..... | 7 |
| Collecte et valorisation des sapins de Noël..... | 7 |
| Signature de la « Déclaration des droits de l'arbre »..... | 8 |
| Gestion différenciée des espaces verts..... | 8 |
| Lutte contre les frelons asiatiques..... | 8 |
| Réduction de l'imperméabilisation des sols..... | 9 |
| Ruches municipales..... | 9 |
| Restauration des berges et rétablissement de la continuité écologique de l'Aure | 10 |
| Installation de composteurs collectifs en pied d'immeuble | 11 |
| Association des habitants aux projets de réaménagement..... | 11 |

P12

Une collectivité écoresponsable et exemplaire

| | |
|---|----|
| Engagement dans le label européen CLIMAT AIR ÉNERGIE..... | 12 |
| Engagement dans une charte de développement durable..... | 12 |
| Intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres.... | 13 |
| Numérique responsable..... | 13 |

P14

Les perspectives pour 2022

LES 10 ENGAGEMENTS DE LA CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE



**Contrôler
et améliorer
la qualité de l'air**



**Favoriser
les comportements
citoyens dans
la consommation locale**



**Garantir la prise
en compte de la démarche
de développement
durable au sein
des projets de la Ville**



**Développer les
transports doux
et écologiques**



**Concilier
économie locale
et environnement**



**Sensibiliser
les Bayeusains
à la protection
de l'environnement**



**Maîtriser
les consommations
d'énergie et favoriser
l'utilisation des énergies
renouvelables**



**Concilier
urbanisme
et environnement**



**Préserver et valoriser
nos ressources
en eau**

Charte disponible
sur bayeux.fr

Rubrique
Bayeux pratique
> Environnement



**Poursuivre
l'optimisation
de la gestion
des déchets
ménagers**

Transition énergétique et lutte contre le changement climatique



Raccordement des réseaux de chaleur

La Ville de Bayeux est couverte par deux réseaux de chaleur alimentés au bois. Le réseau de Inolya alimente notamment 500 logements et le lycée Arcisse de Caumont. La chaufferie de la Ville de Bayeux alimente notamment 500 autres logements, le centre aquatique Auréo et le complexe sportif Eindhoven.

Une étude a été menée en 2021 pour vérifier la faisabilité d'un raccordement des deux réseaux. Les conclusions étant positives, il a été décidé de supprimer en 2022 une des deux chaufferies et de mettre aux normes la seconde afin d'améliorer le filtrage des polluants atmosphériques. Pour **permettre à plus d'équipements et de logements de bénéficier de cette ressource renouvelable**, il est également prévu d'étendre le réseau sur le secteur Vallée des Prés. Seront ainsi desservis la salle Mainini, le manoir d'Aprigny, le centre des Finances publiques, la résidence autonomie Clemenceau, le groupe scolaire Louise Laurent et le futur Pôle Santé.



Stationnement gratuit pour les véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes

Détentrices du pouvoir de police de la circulation et du stationnement, la Ville de Bayeux peut réserver des emplacements de stationnement aux véhicules à très faibles émissions.

Afin de **préserver la qualité de l'air en ville et limiter les émissions de CO2** liées aux déplacements, la collectivité a validé en décembre 2021 le principe **d'une heure quotidienne de stationnement offerte aux véhicules électriques, hybrides rechargeables ou à hydrogène**. Cette dernière est non cumulable avec l'heure gratuite offerte aux Bayeusains.

Pour en profiter, les conducteurs concernés devront enregistrer auprès des services de police municipale la carte grise du véhicule portant une des mentions justifiant le classement de celui-ci dans une des catégories susmentionnées.



Développement des aménagements cyclables

Le développement du réseau cyclable de la Ville de Bayeux s'est poursuivi

sur l'année 2021 avec notamment la création d'aménagements cyclables aux abords du COSEC : piste, quai d'arrêt de bus, abri vélos, bornes de recharge pour vélos et véhicules électriques. Une piste cyclable a également été réalisée sur le boulevard Eindhoven le long du camping des Bords de l'Aure, achevant ainsi le maillage cyclable du By-pass sur sa portion bayeusaine. De nombreux autres abris vélos devraient être installés dans la ville en 2022.



Piétonisation du centre-ville

Comme en 2020, le centre-ville a été piétonisé tous les samedis après-midi de l'été et du mois de décembre 2021. **L'absence de véhicules a permis de limiter les nuisances, favoriser la sécurité des visiteurs et mettre en valeur le cœur de ville**, tout en profitant de ses commerces et animations.

Pour remplacer le dispositif barrières + agents mis en place durant les phases d'expérimentation, des bornes ont été installées en mars 2022 rues Saint-Martin et Saint-Malo ; une solution plus esthétique et permettant l'accès des ayant-droits.

La piétonisation sera effective chaque samedi après-midi, en juillet et août.





Rénovation des bâtiments et du parc d'éclairage public

Afin de **diminuer les consommations énergétiques des bâtiments communaux**, plusieurs d'entre eux ont bénéficié de travaux de rénovation en 2021, notamment les bureaux et vestiaires de la police municipale. Le complexe sportif Eindhoven a quant à lui été complètement rénové pour améliorer les conditions d'accueil, de confort, d'hygiène et de sécurité des nombreux usagers du site. Grâce à une isolation de la façade, de la toiture et du sol, **le complexe a diminué drastiquement sa consommation en énergie**. Dans ce bâtiment et plusieurs autres équipements (Halle aux Grains et salle Mainini notamment), des automates ont été installés pour suivre les consommations et gérer plus finement les chauffages et éclairages.



Source importante de réduction des consommations énergétiques, **la rénovation de l'éclairage public** est également une priorité depuis plusieurs années pour la Ville de Bayeux, qui retire progressivement les luminaires vétustes par du matériel LED avec l'appui du SDEC Énergie. Depuis 2014, 2 600 000 € de travaux ont été réalisés sur l'éclairage public, dont plus d'un tiers pour améliorer sa performance énergétique. **Une réduction de la consommation d'énergie de 400 000 kWh** a ainsi été observée.



Extinction partielle de l'éclairage public

Après une expérimentation en 2020, la Ville de Bayeux a acté en 2021 une politique de gestion raisonnée de l'éclairage public, visant à favoriser les économies d'énergie mais également à **limiter les nuisances de la pollution lumineuse sur la biodiversité et le sommeil des Bayeusains**.

L'éclairage est ainsi coupé de minuit à 5h à l'exception des secteurs de l'hôpital et de la gendarmerie. Dans un courrier commun, la Ville et l'association Bayeux Shopping ont également rappelé aux commerçants leurs obligations en matière d'éclairage et d'extinction nocturne : extinction entre 23h et 6h pour les enseignes lumineuses, et entre 1h et 7h pour les vitrines de magasin (ou une 1h avant le début de l'activité et 1h après cessation).

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources



Création d'un jardin pédagogique biologique à Bellefontaine



Un jardin maraîcher pédagogique a été créé sur une parcelle municipale située à proximité immédiate des jardins familiaux de Bellefontaine. Six blocs de 215 à 260 m² ont été aménagés dans le respect des règles de l'agriculture biologique (le terrain a été labellisé en mai 2021) et des principes de la permaculture.

Les légumes alimentent en partie la cuisine centrale qui prépare le repas des écoles de Bayeux Intercom et de l'accueil de loisirs de Bayeux.

L'association « L'arbre, tiers lieu agri-culturel » de Commes apporte son savoir-faire à la Ville pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du jardin permacole : formation d'agents municipaux à la pratique de la permaculture, organisation des chantiers agricoles, mise en place, suivi et récoltes des cultures. En 2022, des ateliers avec les scolaires seront organisés pour sensibiliser les plus jeunes aux enjeux de l'alimentation et de la préservation de la biodiversité.



Collecte et valorisation des sapins de Noël

Début 2021, la Ville de Bayeux a augmenté le nombre de points de dépôt de sapins de Noël. Avec **22 enclos installés à travers la ville, près de 20 mètres cube de sapins ont été collectés en un mois**. Broyés, ils ont fourni un paillage qui a été distribué aux habitants avec l'appui de l'association des jardins familiaux de Bellefontaine. Les aiguilles et la sciure de sapin peuvent permettre d'éloigner les gastéropodes (limaces, escargots...), protéger les plantes du froid, limiter l'évaporation de l'eau, favoriser le développement des micro-organismes souterrains qui améliorent la vie du sol, et prévenir l'apparition des herbes libres.





Signature de la « Déclaration des droits de l'arbre »

L'association A.R.B.R.E.S. a rédigé une « déclaration des droits de l'arbre », invitant à changer le regard et le comportement de chacun à l'égard des arbres, en considérant que ceux-ci sont des êtres vivants sensibles aux modifications de leur environnement, devant être respectés en tant que tels, et ne pouvant être réduits à de simples objets mais comme des sujets de droit. En signant cette déclaration en mars 2021, aux côtés d'une dizaine de communes en France, **la Ville a réaffirmé sa volonté de préserver la biodiversité présente à Bayeux** et de considérer l'arbre comme élément à part entière du patrimoine de la ville, indispensable à la qualité de vie des Bayeusains.



Gestion différenciée des espaces verts

La Ville de Bayeux a volontairement adopté depuis plusieurs années, et en amont de la réglementation, une **politique de préservation de la biodiversité et de gestion différenciée des espaces verts** : diminution drastique des produits phytosanitaires, transformation en gazon de certains espaces, végétalisation des pieds de murs et d'arbres, mise en place de paillage pour éviter le désherbage, développement de la flore spontanée (selon trois zones définies sur le périmètre de la ville).

En 2022, cette gestion différenciée devrait encore s'étoffer avec la mise en place d'**éco-pâturage** sur des parcelles municipales, la **désimperméabilisation** de plusieurs sites et la **végétalisation** du cimetière.



Lutte contre les frelons asiatiques

Arrivé en France en 2004, le frelon asiatique *Vespa velutina* a très vite colonisé le territoire. Le développement de ce frelon inquiète car il se nourrit principalement d'abeilles.

Ses colonies sont en général plus populeuses que le frelon d'Europe et l'on retrouve ses nids sous les toits, dans les murs ou le sol, même s'il préfère nettement s'installer dans les hautes branches des arbres.



Les nids doivent être signalés en mairie qui se charge de solliciter la FREDON (fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles) afin qu'elle missionne un professionnel pour la destruction.

L'intervention est prise en charge à hauteur de 30 % par la Ville et 30 % par le Département du Calvados, dans la limite de 110 €. Le reste étant à la charge du propriétaire de l'emplacement du nid. En 2021, 20 nids ont été éliminés.



Réduction de l'imperméabilisation des sols

La renaturation et la désimperméabilisation des sols urbains ont de nombreux avantages. Outre l'amélioration du cadre de vie, **ces actions favorisent le ruissellement de l'eau, préservent la biodiversité** et contribuent à réduire le phénomène d'îlots de chaleur.

C'est pourquoi, suite aux travaux menés au complexe sportif Eindhoven, la surface imperméabilisée a diminué de 30%, passant de 4 100 à 2 900 m². L'intégralité des eaux du parking s'infiltre grâce à une noue paysagère et des places de parking perméables.

Dans la prolongation de cette démarche, **la désimperméabilisation des sols va être étudiée pour d'autres sites en 2022** : terrain de basket Moulin Renard, terrain d'évolution coulée verte Argouges, etc.



Ruches municipales

18 ruches sont installées dans la Ville de Bayeux - dont 12 au jardin botanique - permettant à la Ville de produire son propre miel. La moitié de la production revient aux apiculteurs qui entretiennent les ruches, **l'autre moitié est proposée gratuitement aux habitants**.

En novembre 2021, 210 pots de 250 grammes ont été distribués au jardin botanique.

Les apiculteurs présents ont pu expliquer aux visiteurs leur travail, le fonctionnement des ruches, de la récolte, etc.





Restauration des berges et rétablissement de la continuité écologique de l'Aure

Une étude a été menée en 2020 et en 2021 pour définir les aménagements permettant de **rétablir la continuité écologique de l'Aure**. Ont été pris en compte les enjeux environnementaux (libre circulation des poissons et sédiments), le risque inondation et le contexte patrimonial et touristique dû aux nombreux monuments inscrits et classés situés sur les bords de l'Aure. Les travaux seront menés à partir de 2022.

Le long des bords de l'Aure, entre l'aire de jeux Clemenceau et le lavoir, les berges ont été confortées par un muret de type gabion.

La végétalisation de cet ensemble interviendra en 2022.





Installation de composteurs collectifs en pied d'immeuble

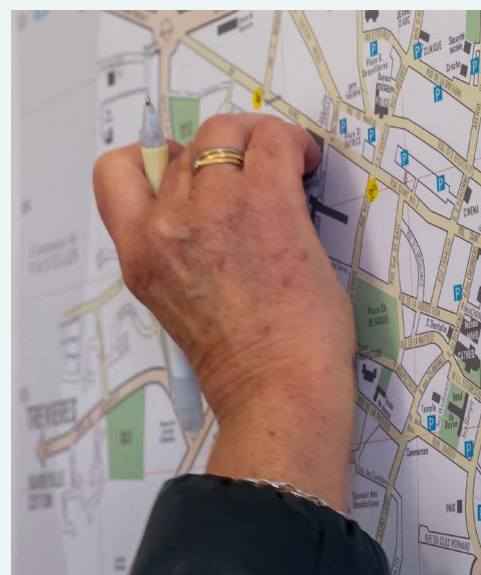
Le compostage est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice en CO2. Actuellement, 18 % des foyers de la Ville de Bayeux sont équipés en composteurs - en majorité des maisons individuelles. Afin de développer cette pratique, la Ville de Bayeux et le SEROC ont lancé une **campagne de recensement des résidences collectives intéressées** par le compostage partagé.

Six nouveaux sites ont été équipés en 2021 :

- la résidence des Rives d'Aure ;
- l'EHPAD de l'hôpital de Bayeux ;
- l'hôpital de jour La clef des songes ;
- l'école Louise Laurent ;
- le camping municipal ;
- le pôle petite enfance Argouges.

Ils s'ajoutent aux autres sites déjà en place à Bayeux : résidence du quartier Saint-Jean, jardin partagé du quartier Argouges, jardin partagé de l'Espace Saint-Jean etc. D'autres ont été identifiés et devraient être prochainement équipés, à la condition qu'au minimum trois personnes par site se déclarent intéressées.

En juin 2021, la Ville de Bayeux a également renouvelé sa convention avec le SEROC, dans laquelle **elle s'engage à alimenter huit composteurs en matière sèche au minimum trois fois par an.**



Association des habitants aux projets de réaménagement

Tout au long de l'année, des **temps de concertation** sont organisés par la municipalité sur les grands sujets qui touchent au quotidien des habitants.

Les élus ont ainsi consulté les Bayeusains sur les évolutions possibles du jardin botanique où une boîte à idées a notamment été installée.

Plus de 40 propositions sur l'aménagement du parc et ses animations en sont ressorties, et permettront de définir un programme d'interventions sur les prochaines années.

Parallèlement, un diagnostic phytosanitaire des principales essences du jardin a démarré : l'objectif est de disposer d'une bonne connaissance sur la qualité arboricole, phytosanitaire et écologique des arbres présents au jardin botanique, afin d'orienter les choix sur leur entretien, leur conservation et le choix de nouvelles essences.

Une collectivité écoresponsable et exemplaire



Engagement dans le label européen CLIMAT AIR ÉNERGIE

Le label **CLIMAT AIR ÉNERGIE** permet d'évaluer les actions conduites par les collectivités en faveur de la transition énergétique, puis de construire un programme d'actions autour de cinq domaines de compétences :

- la planification territoriale ;
- le patrimoine de la collectivité ;
- l'énergie, l'eau et l'assainissement ;
- la mobilité, l'organisation interne ;
- la coopération et la communication.

Connu depuis plusieurs années sous le nom de Cit'ergie, le label CLIMAT AIR ÉNERGIE accompagne des communes et intercommunalités de France et d'Europe dans leur volonté de mise en œuvre concrète d'actions vertueuses.

Compte tenu des actions déjà engagées et de la volonté de poursuivre en ce sens, un pré-diagnostic a été réalisé en 2021, permettant d'établir la pertinence pour la Ville de Bayeux et Bayeux Intercom de se lancer dans le label CLIMAT AIR ÉNERGIE.

Un audit complet sera réalisé en 2022, après quoi les deux collectivités évalueront annuellement leur action en matière de transition écologique, dans un esprit d'amélioration continue.



Engagement dans une charte de développement durable

En rédigeant sa charte de développement durable, la Ville a souhaité formaliser son action autour de **10 engagements et 56 actions**, conciliant préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale. Cette charte, adoptée en mars 2021, est suivie et actualisée annuellement.



Intégration de critères environnementaux dans les appels d'offres

Des critères environnementaux sont intégrés à hauteur de 5% à 10% dans les marchés de la Ville de Bayeux. Ces critères peuvent concerner la gestion des déchets de l'entreprise, mais également plus globalement sa politique environnementale interne.

Ainsi, dans les marchés de fourniture de produits d'entretien, il est demandé au titulaire de préciser la proportion de matériaux recyclés entrant dans la composition des produits, le taux de biodégradabilité de ces derniers, leur taux de concentration et leur toxicité. Le fournisseur doit limiter les emballages et proposer autant que possible des produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou facilement recyclables, conformes aux exigences de l'écolabel européen ou tout autre label équivalent.

Pour les produits d'hygiène, sont demandés des articles avec présence de fibres recyclées et ou de fibres issues de forêts gérées durablement sans agent de blanchiment.



Numérique responsable

Les usages numériques font partie intégrante du quotidien de la collectivité et participent à l'amélioration du service rendu aux usagers. Ceux-ci représentent cependant une part croissante des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Pour limiter l'impact du système d'information de la Ville sur l'environnement, plusieurs actions ont été déployées :

- extinction automatique des postes informatiques en soirée ;
- réutilisation des postes informatiques dans les écoles et pour le télétravail des agents ;
- recyclage du matériel informatique hors d'usage ;
- mutualisation des copieurs entre les services ;
- achat de matériel labellisé Energy Star, EPEAT Gold, TCO Certified, qui prennent en compte l'impact environnemental des produits électroniques tout au long de leur cycle de vie ;
- diminution du refroidissement de la salle serveur de Bayeux Intercom (augmentation de 2°C de la température) ;
- programmation automatique de la suppression des mails lors du épassement des quotas individuels des agents.

Les perspectives 2022

Mise en place d'un éco-pâturage et désimperméabilisation d'une partie du terrain d'évolution dans le quartier Argouges

Végétalisation du cimetière de l'Est

Installation d'abris vélos dans plusieurs emplacements stratégiques de la ville

Acquisition d'un petit train électrique pour les visites touristiques estivales

Installation d'un pavillon compost

Recrutement d'un économe de flux pour mieux connaître et diminuer les consommations énergétiques du parc immobilier communal

Audit énergétique des bâtiments communaux

Évaluation du potentiel solaire des bâtiments municipaux

Animations sur l'observation du ciel et de la biodiversité dans le cadre de l'extinction de l'éclairage public

Recrutement d'un technicien paysager pour mieux prendre en compte l'environnement dans les projets de réaménagement

+ prolongation des actions initiées en 2021



2021



Rapport transition écologique Ville de Bayeux



bayeux.fr

